

PÔLE MEDICO-SOCIAL DE THÔNES

Action Sociale Territorialisée - A.S.T.

Missions et activités

- ◆ Une équipe composée de 3 assistantes sociales et d'1 secrétaire.
- ◆ Une fonction généraliste :
 - **Aide et accompagnement dans tous les domaines de la vie quotidienne** (famille, éducation, logement, santé, gestion budgétaire, emploi, mobilité, loisirs, consommation, lien social) **et à tous les âges** (enfants, jeunes adultes, personnes âgées).
 - **Accueil des demandeurs ; évaluation et suivi des situations individuelles.**
 - **Mise en œuvre des actions et prestations** dans le cadre des missions du Conseil Général en matière de logement, d'aide sociale et d'insertion. Notamment :
 - ⇒ lutte contre l'**exclusion**, la **précarité** et en faveur de l'**insertion** sociale et professionnelle
 - ⇒ **protection de l'enfance** et de la jeunesse,
 - ⇒ instruction des demandes et mise en place du **RSA** et des dispositifs associés,
 - ⇒ gestion des aides financières liées au **logement** (à travers des interventions pour l'accès au logement et l'aide au maintien dans un logement, mais aussi à travers l'aide sociale à l'enfance, le fond d'aide aux jeunes, etc...).
 - Orientation vers d'autres services lorsque nécessaire.

Publics concernés

Concerne l'ensemble de la population du territoire de la CCVT, sans restriction.

- ◆ Les personnes en difficulté, elles-mêmes,
- ◆ L'entourage de ces personnes (familial, amical, services sociaux des communes, associations à caractère humanitaire, etc...).

Conditions et modalités d'accès

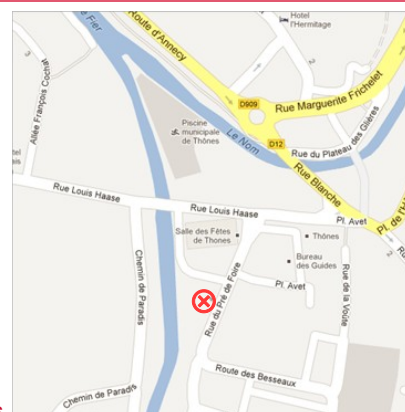
- ◆ Au Pôle Médico-social de Thônes, avec ou sans rendez-vous : accueil par le secrétariat qui orientera la personne en fonction de sa situation et de sa demande.
- ◆ A domicile lorsque nécessaire.
- ◆ Les assistantes sociales peuvent se déplacer à la demande dans les mairies des communes de la CCVT .

Coordonnées, horaires

- ◆ **Maison du Canton - 4 rue du Pré de Foire - 74230 THÔNES**

Secrétariat : accueil téléphonique et au Pôle Médico-social
 - du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
 - fermé au public le vendredi après-midi.

- ◆ **Téléphone** : 04.50.02.07.19.
- ◆ **Site Internet** : <http://www.cg74.fr/>



PÔLE MEDICO-SOCIAL DE THÔNES

Action Sociale Territorialisée - A.S.T.

Accueil, prise en charge, missions... : en savoir plus

Le Service d'Action Sociale Territorialisée a une fonction généraliste, il est le **premier maillon de la chaîne de prévention et de lutte contre toutes les formes d'exclusions**.

Il a pour mission de favoriser les conditions sociales et médico-sociales propices à **une responsabilisation, une insertion, une autonomie, une citoyenneté, et plus largement à un mieux-être** pour celles et ceux qui connaissent des difficultés à trouver toute leur place dans la société, avec l'ensemble des partenaires en développant des actions novatrices individuelles ou collectives.

Il est saisi spontanément par les usagers ou par la mise en œuvre d'un dispositif d'aide aux individus et/aux familles.

Ce sont les Assistantes Sociales qui accueillent les personnes en demande, évaluent les situations selon des critères d'éligibilité déterminés et déclenchent la mise en place du (des) dispositif(s) adapté(s) et ou orientent vers d'autres structures et professionnels lorsque c'est nécessaire.

- ☞ **L'octroi des « aides à caractère social » est conditionné par l'évaluation** préalable de la situation par les travailleurs sociaux.
- ☞ **Les dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en œuvre sont essentiellement contractuels** (*en dehors des signalements pour enfants en danger ou pour une personne vulnérable*) ; ils définissent les droits du bénéficiaire mais aussi ses devoirs

Focus ⇨ RSA - Revenu de Solidarité Active

Il remplace les minima sociaux (RMI et API).

Ce droit est assorti d'un **objectif de retour à l'emploi** à travers le Contrat Unique d'Insertion et répond ainsi au droit de chaque personne à un accompagnement social, socio-professionnel et professionnel.

Focus ⇨ Logement

- ♦ **Aides financières** : instruction des demandes, évaluation, attribution, suivi, suspension des aides selon les situations (Fond de Solidarité pour le Logement - FSL)
- ♦ **Prévention des expulsions** : Prévention des expulsions locatives : maintien dans le logement, accompagnement personnalisé, sollicitation de mesures spécifiques. Possibilité d'activation du fonds de solidarité pour le logement : instruction des demandes, évaluation, attribution, suivi.
- ♦ **Accès au logement** : solutions d'urgence et logement temporaire (par exemple : appartements relais), aide au maintien dans le logement, interventions d'urgence, instructions des demandes d'aide temporaire, etc...

Focus ⇨ Protection de l'enfance et de la jeunesse

Mission essentielle de la Direction de la Prévention et du Développement Social, elle est mise en œuvre par la Direction de la Protection de l'Enfance, un service à part entière du Conseil Général.

L'Action Sociale Territorialisée a elle-même une mission de protection de l'enfance et intervient pour :

- ♦ **la mise en place d'aides diverses à titre préventif** (aide aux vacances, à la formation professionnelle, aux familles, allocations mensuelles ou ponctuelles, dispositifs relais, Fond d'Aide aux Jeunes,...),
- ♦ **la détection et l'évaluation de situations**, dont elle confiera ensuite la gestion à la Direction de la Protection de l'Enfance (informations préoccupantes), laquelle décide et met en œuvre les mesures et accompagnements nécessaires.